



197323 - Recourir à la purification à l'aide du sable alors qu'on porte une botte

question

Voici une personne qui s'est purifiée à l'aide du sable tout en gardant ses chaussures...Y a-t-il quelque chose à lui reprocher?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il est permis de recourir à la purification par le sable quand on ne dispose pas de l'eau et quand on n'est pas en mesure de l'utiliser en raison d'une maladie.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Si après l'avoir sérieusement recherchée, on ne trouve pas d'eau, on est autorisé à recourir à ladite purification en vertu du verset, des hadiths authentiques et du consensus. Aucune différence entre le cas où l'on est sûr de pouvoir trouver de l'eau à la fin du temps (de prière) et le cas où l'on n'en est pas sûr. Voilà notre doctrine qui est celle de tous les ulémas.** Extrait d'al-Madjmou (2/301). Pour davantage d'informations.

Deuxièmement, quand on est autorisé à recourir à ladite purification, on n'est pas tenu de se déchausser. Ce n'est même pas recommandé car ladite purification n'a rien à voir avec les pieds.

Si on prie en gardant ses chaussures, on se conforme bien à ce qui est institué et attesté dans la Sunna. En outre, le musulman doit observer cette pratique parfois dans le but de faire revivre la Sunna en appliquant un hadith allant dans ce sens, à condition que les sandales soient bien propres quand on est en dehors de la mosquée ou dans un endroit où le port de sandales ne représente aucun inconvénient.

Cependant il faut éviter de perturber celui qui ignore la légalité de cette pratique et le désir de se



livrer à un acte étrange ou l'usage de sandales dans une mosquée bien meublée et risquant d'être salie ou de susciter l'incompréhension des gens ou leur plongement dans des troubles et dérangements.

Allah le sait mieux.